

Qui organise l'élimination et le recyclage des piles ?

INOBAT Recyclage des piles en Suisse, perçoit la taxe d'élimination anticipée sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Avec cette taxe, elle finance et organise la collecte, le transport et le recyclage des piles usagées ainsi que les mesures de communication pour le commerce et la population.

Des informations complémentaires sur le recyclage des piles en Suisse sont proposées sur www.inobat.ch et peuvent également être obtenues directement à :

INOBAT

Recyclage des piles en Suisse
Case postale 1023
3000 Berne 14

INOBAT est membre de



Ramenez vos piles

www.inobat.ch



Conseils pour la collecte d'accus de vélos électriques

Soutien pour la collecte et le transport sûrs des **accus lithium-ion**

Participez à l'effort de recyclage

Tous les points de vente de piles en Suisse sont légalement tenus de reprendre les piles usagées. Les utilisatrices et les utilisateurs sont, eux aussi, tenus de rapporter les piles usagées à un point de vente ou à un point de collecte, afin qu'elles puissent être recyclées. Le recyclage permet de récupérer et de réutiliser de précieuses matières premières. Le cycle des matériaux est ainsi fermé, tout en protégeant l'environnement.

Tous les coûts pour le transport, le recyclage et l'information de la population sont couverts par la taxe d'élimination anticipée (TEA), laquelle est prélevée à l'achat de chaque pile.

Collecter en toute sécurité les accus lithium-ion

Afin d'assurer une autonomie optimale aux vélos électriques, ces derniers ont besoin d'accumulateurs permettant d'emmagasiner beaucoup d'énergie dans un petit volume. Dans ce but, on utilise actuellement presque exclusivement des accumulateurs lithium-ion. En raison de leur densité d'énergie très élevée, il y a un risque que ces accumulateurs prennent feu sous certaines conditions.

Ce risque est particulièrement élevé pour les accumulateurs lithium-ion qui sont déjà déformés et gonflés.



Les fûts en acier (212 l et 50 l) pour le stockage et le transport en toute sécurité des accus lithium-ion.

Collecte et transport

INOBAT propose des fûts en acier pour la collecte et le transport en toute sécurité des accus lithium-ion. Ces fûts sont contrôlés UN et proposés avec des capacités de 50 l et 212 l.

Si l'on collecte exclusivement des accus lithium-ion ou si un accu lithium-ion visiblement endommagé se trouve dans le lot de piles, celles-ci devraient, pour des raisons de sécurité, être collectées, stockées et transportées exclusivement dans les fûts en acier spéciaux pour accus lithium-ion.

Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de recouvrir de ruban adhésif les pôles externes et les fiches des accus. Les accus lithium-ion visiblement endommagés (gonflés) doivent, en plus, être emballés séparément dans un sac en plastique.

Les fûts en acier d'INOBAT sont livrés avec un revêtement intérieur (sac en plastique isolant) et un matériau de remplissage ignifuge (vermiculite), à même d'éviter un incendie. Chaque fût en acier est accompagné d'instructions détaillées et illustrées. Les fûts en acier pour accus lithium-ion peuvent être commandés contre un dépôt auprès des transporteurs qualifiés d'INOBAT: www.inobat.ch/transporteurs

Les fûts pleins sont échangés sur simple demande. Cette prestation est gratuite pour vous.

Remarques importantes

Toutes les piles usagées sont considérées comme des déchets spéciaux. Les piles et accus au lithium sont considérés, en plus, comme des marchandises dangereuses. De ce fait, les documents d'accompagnement exigés par la législation doivent être établis par celui qui remet ces piles. Les transporteurs qualifiés d'INOBAT se chargeront volontiers de cette tâche (contre rémunération).

Pour les piles conventionnelles usagées, INOBAT met à disposition plusieurs conteneurs de collecte contrôlés, pouvant être commandés sur www.inobat.ch/collecteurs